

Bonhôte Selection — Global Bonds ESG



UNI_QUE, COMME VOUS

L'objectif du fonds est de générer une croissance du capital sur le long terme intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de construction du portefeuille.

Politique en matière de durabilité

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en investissant dans des véhicules de placement et des titres ou droits de créances qui présentent des profils ESG supérieurs comparés à leurs pairs sur la base d'une méthodologie de notation de fournisseurs tiers, tout en excluant les investissements dans certaines activités économiques et/ou certains secteurs.

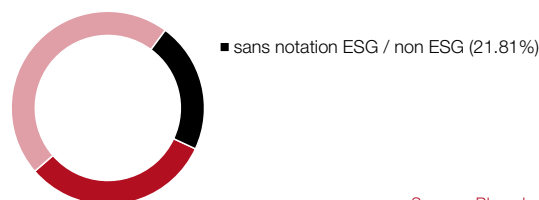
Au minimum 70% de la fortune du compartiment est investie dans des placements pouvant être considérés, compte tenu des informations disponibles, comme respectant la politique en matière de durabilité.

Approches en matière de durabilité

	Exclusions	✓
	Intégration ESG	✓
	Filtrage positif /best-in-class	✓
	Investissements thématiques	✗
	Actionnariat actif	✗

Répartition des investissements selon les notations ESG

Fonds de droit européen : articles 8 et 9 selon la réglementation SFDR*	46.49%
Fonds de droit suisse : score ESG supérieur à 50** sur une échelle de 100	31.70%
Total	78.19%



Source : Bloomberg - 05.05.2026

*Règlement de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

** Moyenne des trois piliers E (environnement), S (social) et G (gouvernance)

Cette brochure est un document marketing et informatif émis par Banque Bonhôte & Cie SA. Il ne constitue ni une offre ni une invitation à souscrire ou à vendre ni également une recherche, un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée. Toutes les informations fournies dans ce document sont indicatives et peuvent être amenées à varier. La Banque est une banque suisse soumise à la surveillance et à la réglementation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Elle n'est ni au bénéfice d'une autorisation ni surveillée par un régulateur étranger. Par conséquent, la diffusion de ce document hors de Suisse, comme la vente de certains produits ou services à des investisseurs qui ne sont pas des ressortissants suisses ou qui résident ou sont domiciliés hors de Suisse, peuvent être soumises à des restrictions ou à d'éventuelles interdictions en vertu de lois étrangères. Il incombe au lecteur de se renseigner quant à son statut à cet égard et de respecter les lois et règlements qui le concernent. Par ailleurs, les marchés et produits financiers sont par nature sujets à des risques de pertes importants qui peuvent s'avérer incompatibles avec la tolérance au risque du lecteur. Il est donc recommandé à l'investisseur de consulter des conseillers professionnels qualifiés notamment en matière juridique, financière et fiscale pour déterminer sa position par rapport au contenu de la présente publication.